

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 01^{er} août 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 :	Denis Ouellet
Siège n° 2 :	Marcellin Lavoie
Siège n° 3 :	Robin Breton
Siège n° 4 :	Guylaine Cyr
Siège n° 5 :	Simon Bolduc
Siège n° 6 :	Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Lila Levasseur, greffière adjointe

Assistance du public : 5 personnes

2016.08.167 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbal de juillet - Adoption
- 03 Comptes de juillet 2016 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 31-07-2016 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 P.-406 – Avis de motion – Amendement code d'éthique et déontologie – élus municipaux
 - 07 P.-407 – Avis de motion – Amendement code d'éthique et déontologie – employés municipaux
 - 08 Vente de terrain par soumissions publiques : lot 23A9-1, rang 7, canton Pohénégamook
 - 09 Soumissions – Parc du Centre des loisirs Guy-Pelletier
 - 10 CPTA – lotissement lot 44A, rang 3, canton Estcourt (Georgette Gendron)
 - 11 Affectations au fonds développement des revenus éoliens
 - 12 Arrérages de taxes : suivi à l'avocat
 - 13 Décompte #3 : Excavations Bourgoin et Dickner : Ponceaux rue de l'Église
 - 14 Décompte #1 : Gervais Dubé inc. : Réfection rue des Pignons
 - 15 Gestion conseils PMI – Étude de faisabilité technique du 18-07-2016 (Projet biomasse) – Autorisation de paiement
 - 16 Club quad : Sentier Trans-Québec : Autorisation de circuler par le rang de la Montagne et rang Notre-Dame-des-Champs
 - 17 Cause Serge Boucher – mandataire (13 septembre 2016 – 9h30)
 - 18 Cause Réjean St-Pierre – mandataire (13 octobre 2016 – 14h)
 - 19 Les explorateurs d'émerveillement – Dépôt de projet
 - 20 Travaux d'aménagement de la rue du Parc industriel
- Période de questions
Levée / Ajournement de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.168 PROCÈS-VERBAL DE JUILLET 2016 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière : 04 juillet 2016

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal identifié à la présente est approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.169 COMPTES DE JUILLET 2016 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2016 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière adjointe;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2016 (ville)

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2016 (liste des comptes fournisseurs), en date du 31-07-2016, au montant de quatre cent dix-sept mille neuf cent trente-huit dollars et cinquante-huit (**417 938.58 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2016 (ville)

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2016.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., en date du 31-07-2016, au montant de quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-et-un dollars et quatre-vingt-huit (**97 051.88 \$ ▶ dépôts directs : 1 177.27 \$, chèques : 39 398.73 \$, et Accès D : 56 475.88 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.170 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière adjointe dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de juillet 2016.

2016.08.171 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière adjointe dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2016 au 31-07-2016.

2016.08.172 P.-406 - AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

Je, soussigné, Simon Bolduc, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, un règlement portant le numéro P.-406, modifiant le règlement P.- 377, ayant pour objet l'ajout de l'article 7.1 – *Activité de financement politique* au code d'éthique des élus municipaux.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Simon Bolduc, conseiller

2016.08.173 P.-407 – AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Je, soussigné, Simon Bolduc, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, un règlement portant le numéro P.-407, modifiant le règlement P.- 367, ayant pour objet l'ajout de l'article 5.7 – *Activité de financement politique* au code d'éthique des employés municipaux.

Le conseiller invoque le présent avis de motion pour demander une dispense de lecture lors de l'adoption du règlement mentionné et ce, au cours d'une assemblée subséquente de ce Conseil. Au plus tard deux jours juridiques avant l'assemblée au cours de laquelle ledit règlement doit être adopté, le conseiller remettra une copie dudit règlement à tous les membres de ce Conseil.

Simon Bolduc, conseiller

2016.08.174 VENTE PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES – LOT 23 A 9-1, RANG 7, CANTON POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions publiques pour la vente du lot 23A-9-1, rang 7, canton Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT le plan cadastral, minute 4860, réalisé par Bernard Labrie, en date du 5 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à prix de ce terrain a été fixée à 8 300 \$;

CONSIDÉRANT l'avis public à cet effet paru dans l'édition du 13 juillet 2016 du journal Info Dimanche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, dans le délai prescrit, une seule soumission :

Soumissionnaire	Montant offert	Dépôt
Pré-Vert plus inc.	8 300 \$	2 075 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- vend le terrain ci-haut désigné à Pré-Vert plus inc. au prix de 8 300 \$;
- mandate l'étude Côté Ouellet Thivierge afin de préparer le contrat de vente ;
- autorise Madame Louise Labonté, mairesse et la directrice générale à signer le contrat notarié pour et au nom de la Ville de Pohénégamook ;

QUE l'acheteur devra acquitter les frais de notaire à ces fins.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.175 SOUMISSIONS – PARC DU CENTRE DES LOISIRS GUY-PELLETIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a demandé des soumissions pour l'aménagement du Parc municipal Guy-Pelletier ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires pouvaient se procurer une copie des plans et devis sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), du 30 juin au 21 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 juillet 2016 en présence des intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la manière et dans les délais prescrits, les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Construction BML	202 087.00 \$	232 349.53 \$
Les Constructions Unic inc.	206 000.00 \$	236 848.50 \$
Excavations Bourgoïn et Dickner	213 638.00 \$	245 630.29 \$
Lafontaine Leclerc inc.	231 000.00 \$	265 592.25 \$

CONSIDÉRANT l'approbation et la recommandation de la directrice générale et du directeur du service des loisirs, tant qu'à la conformité de la présentation du projet ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les membres du Conseil municipal à la rencontre du 25 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde le contrat à la compagnie Construction BML, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 232 349.53 \$ incluant les taxes provinciale et fédérale ;

QUE la dépense pour ces services professionnels est applicable au règlement d'emprunt P.-384.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.176 CPTA – MADAME GEORGETTE GENDRON

CONSIDÉRANT le projet déposé à la Ville par Madame Georgette Gendron en date du 11 juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette demande vise le lotissement du lot 44, rang 3, canton Estcourt afin de pouvoir vendre la maison et le garage ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 3 779.70 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a étudié ce dossier à la commission plénière du 25 juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville :

- ne s'objecte pas à la demande de lotissement du lot 44 rang 3, canton Estcourt ;
- transmette le présent dossier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.177 REDEVANCES PARC ÉOLIEN – AFFECTATION À LA RÉSERVE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE des revenus éoliens 2015, en provenance du Parc Témiscouata 1 de la MRC, au montant de 65 958.25 \$, ont été versés au surplus accumulé non affecté ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

A QUE ce Conseil transfère le montant de 65 958.25 \$ du surplus accumulé non affecté à la réserve créée pour le développement économique ;

B QUE la trésorière est autorisée à procéder aux écritures comptables requises.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.178 RECOUVREMENT DES SOMMES DUES EN ARRÉRAGES DE TAXES – MANDAT À L'ÉTUDE DUBÉ DION, AVOCATS

CONSIDÉRANT les comptes de taxes en souffrance ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de Pohénégamook de procéder au recouvrement des sommes de ces comptes en souffrance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil mandate Me Aline Dion, avocate de l'étude Dubé Dion, avocats, de procéder à la perception des comptes en souffrance pour les années 2014-2015 apparaissant à la liste annexée à la présente résolution.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.179 EXCAVATIONS BOURGOIN ET DICKNER – PONCEAUX RUE DE L'ÉGLISE – DÉCOMPTE #3 (FINAL)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations Bourgoin et Dickner a produit le décompte #3 (décompte final) pour le projet de remplacement des ponceaux sur la rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yannick Michaud, ingénieur chez Actuel Conseil et le directeur des travaux publics de la municipalité approuvent les travaux réalisés et recommandent à la Ville d'effectuer le paiement à l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont totalement complétés ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier à la séance d'étude du 25 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entrepreneur Bourgoin et Dickner un montant de 30 197.49 \$ taxes incluses se détaillant comme suit :

- Retenue 5 % : 23 044.40 \$
- Gazon : 3 220 \$
- TPS : 1313.22 \$ - TVQ : 2619.87 \$

QUE cette dépense est financée par le règlement d'emprunt P.-400.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.180 GERVAIS DUBÉ INC. – RÉFECTION RUE DES PIGNONS – DÉCOMPTE #1

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gervais Dubé inc. a produit le décompte #1 pour le projet de réfection des infrastructures de la rue des Pignons ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Bélanger, ingénieur chez Norda Stelo, approuve les travaux réalisés et recommande à la Ville d'effectuer le premier paiement à l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce premier décompte inclut les avenants suivants :

► **Avenant No. 01** : Ajout des services sanitaires, aqueduc et pluvial au niveau de la résidence du 1992, route 289, par l'arrière au niveau de la rue des Pignons. Coût : 3374.50 \$ + taxes ;

► **Avenant No. 04** : Ajout d'une entrée de service pour l'eau potable au niveau du chainage 20+425G (côté Est). L'utilisation d'une sellette de branchement pour PVC sera autorisée. Coût : 1252.63 \$ + taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entrepreneur Gervais Dubé inc. un montant de 217 245.79 \$ taxes incluses, soit le premier décompte dans le projet de réfection de la rue des Pignons, incluant le coût des avenants 1 et 4 ;

QUE cette dépense est financée par le règlement d'emprunt P.-402.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.08.181 GESTION CONSEILS PMI – ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
DU 18-07-2016 PROJET BIOMASSE : AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il a été déposé au Programme PIC 150 (programme d'infrastructure communautaire) de Développement économique Canada, une étude de faisabilité technique et économique sur le remplacement des énergies fossiles par la biomasse résiduelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude vise deux bâtiments, soit l'église et l'école du quartier Estcourt ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville procède au paiement de la facture présentée par Gestion conseils PMI, au montant de 1655.64 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE la dépense est engagée à partir du surplus accumulé non affecté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.08.182 CLUB QUAD : SENTIER TRANS-QUÉBEC : AUTORISATION DE CIRCULER PAR
LE RANG DE LA MONTAGNE ET LE RANG NOTRE-DAME-DES-CHAMPS**

CONSIDÉRANT QUE la pratique quad représente près de 60 millions \$ de retombées économiques pour le Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE ledit sentier deviendra un sentier provincial (10) et qu'il apportera un fort achalandage dans les municipalités de St-Athanase, Pohénégamook, Rivière-Bleue et St-Marc-du-Lac-Long ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Pohénégamook est le moins développé du Témiscouata en terme de sentiers de VTT ;

CONSIDÉRANT QUE les droits de passage sont tous signés ;

CONSIDÉRANT QUE les études et les travaux préparatoires pour la réalisation du projet sont bien entamés ;

CONSIDÉRANT QUE la pratique du quad doit se faire dans des sentiers fédérés et sécuritaires ;

CONSIDÉRANT les appuis de la CODET, de la MRC de Témiscouata et de l'Association touristique du Bas-St-Laurent dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le la Ville de Pohénégamook soutient et appuie le projet de sentiers de VTT reliant toutes les municipalités du Transcontinental ;

QUE cet appui se traduit par une éventuelle entente renouvelable automatiquement chaque année, à moins que l'une des parties signifie son désengagement et ce, au moins trois (3) mois avant la date d'échéance ;

QUE le Club quad s'engage à tenir annuellement une rencontre citoyenne à l'hôtel de ville de Pohénégamook afin de donner la parole aux citoyens et citoyennes du milieu.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.08.183 CAUSE SERGE BOUCHER – REPRÉSENTANT MUNICIPAL
COUR DU QUÉBEC : DOSSIER 250-32-004906-131**

CONSIDÉRANT l'avis de convocation reçu le 16 juin 2016 dans le dossier 250-32-004906-131 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner une personne représentant la Ville devant la Cour du Québec, division des petites créances, pour l'audience du 13 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville assigne Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, afin de représenter la Ville de Pohénégamook dans le dossier, le 13 septembre 2016, 9 h 30, à la salle 04.05 de la Cour du Québec, division des petites créances (33, rue de la Cour, Rivière-du-Loup, G5R 1J1).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.08.184 CAUSE RÉJEAN ST-PIERRE – REPRÉSENTANT MUNICIPAL
COUR DU QUÉBEC : DOSSIER 250-32-005163-153**

CONSIDÉRANT l'avis de convocation reçu le 20 juillet 2016 dans le dossier 250-32-005163-153;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner une personne représentant la Ville devant la Cour du Québec, division des petites créances, pour l'audience du 13 octobre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville assigne Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, afin de représenter la Ville de Pohénégamook dans le dossier, le 13 octobre 2016, 14 h, à la salle 04.05 de la Cour du Québec, division des petites créances (33, rue de la Cour, Rivière-du-Loup, G5R 1J1).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.185 « LES EXPLORATEURS D'ÉMERVEILLEMENT » – DÉPÔT DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook travaille depuis plus d'un an à la réalisation d'un projet touristique majeur pour son territoire et la région ;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Les explorateurs d'émerveillement » mise sur la légende du monstre Ponik afin de réaliser et d'animer un sentier nocturne illuminé autour du lac ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet correspond à sa vision municipale en développement touristique et à sa volonté d'assurer une valeur ajoutée de qualité à l'offre touristique locale, territoriale et bas-laurentienne ;

CONSIDÉRANT la concertation et l'implication de différents partenaires dans le projet ;

CONSIDÉRANT les projections positives prévues au plan d'affaires et les retombées socio-économiques potentielles du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook autorise Mesdames Louise Labonté, mairesse et Marie-Claude Pinet, directrice générale, à déposer une demande financière pour le projet « Les explorateurs d'émerveillement » dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec / Volet Fonds des petites collectivités (FPC) et plus spécifiquement dans le cadre du Volet -2- Infrastructures collectives ;

QUE la Ville s'engage à verser une somme de 144 870 \$ à titre de contribution financière au projet ;

QUE les crédits seront puisés à partir du surplus accumulé non affecté pour un montant de 72 435 \$ et au fonds de développement pour un montant de 72 435 \$ (poste 59 131 03) ;

QUE la résolution 2016.07.162 soit abrogée par l'adoption de cette dernière.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.08.186 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le potentiel de développement du Parc industriel à Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongation des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire incluant une station de pompage et l'ensemble des infrastructures de rue, ne peuvent être exécutés sans avoir reçu les engagements nécessaires des promoteurs ;

CONSIDÉRANT le contenu du règlement d'emprunt P.-394 approuvé par le MAMOT le 8 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il est important à ce stade-ci, d'envisager de préparer le terrain pour éviter tout retard dans le processus du projet envisagé et pouvoir répondre dans un délai raisonnable à toutes les demandes d'implantations industrielles dans ce parc ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire démontrer son intérêt et sa disponibilité à accueillir de nouvelles entreprises ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le service des travaux publics soit autorisé à effectuer des travaux préparatoires à l'infrastructure de la rue pour une somme maximale de 25 000 \$ (taxes incluses) ;

QUE ces travaux d'excavation et de remblai soient exécutés par l'entreprise privée (au taux horaire) et supervisés entièrement par le service des travaux publics de la Ville ;

QUE les sommes consenties dans la réalisation de ces travaux soient prises à partir du règlement d'emprunt P.-394.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE 20 H 35 À 20 H 50

2016.08.187 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 50 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Lila Levasseur, greffière adjointe
